

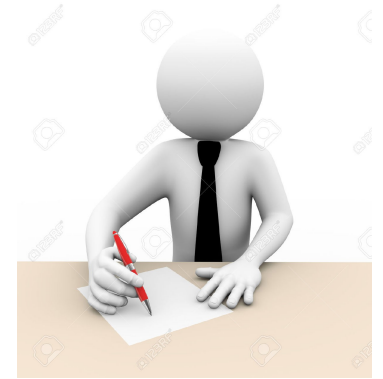
Cotita sécurité – Club métier

Points d'actualité

16 mars 2016



Points d'actualité



Actualisation de l'IISR

Modifications apportées au texte de base jusqu'au 7 décembre 2015

Actualisation de l'ICTAAL

www.infra-transports-materiaux.cerema.fr/spip.php?page=article&id_article=5966

Points d'actualité



Nouveaux panneaux pour le covoiturage

M6k1 signale que l'arrêt ou le stationnement est réservé aux véhicules des usagers pratiquant le covoiturage.



M6k1

M6k2 signale que l'arrêt ou le stationnement n'est autorisé que pour les véhicules des usagers pratiquant le covoiturage.



M6k2

Panneau CE52. - Lieu aménagé pour la pratique du covoiturage.



CE52

Le mot "**COVOITURAGE**" peut être inscrit sur la chaussée afin d'indiquer que "les emplacements de stationnement contigus et délimités sont réservés aux véhicules des usagers pratiquant le covoiturage".

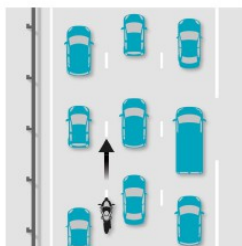


ID39

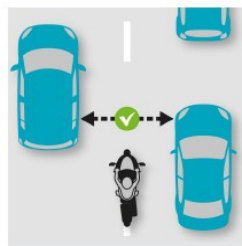
Points d'actualité

Expérimentation de la circulation inter-files pour les 2RM

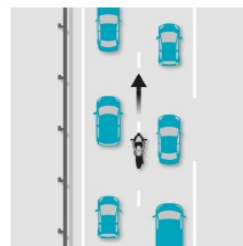
La circulation inter-files est autorisée :



Lorsque la circulation est dense et qu'elle s'établit en files ininterrompues sur toutes les voies.



Lorsque l'espace entre les files est suffisant : le deux-roues motorisé ne doit pas forcer le passage.



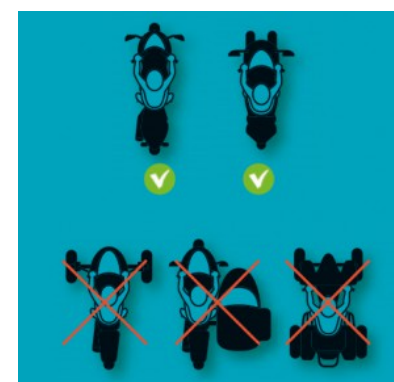
Uniquement sur les autoroutes et routes à au moins deux fois deux voies séparées par un terre-plein central et où la vitesse autorisée est comprise entre 70 et 130 km/h. Elle est donc interdite en ville et sur les routes non séparées par un terre plein central.



Pour les deux ou trois-roues motorisés de moins d'un mètre de large.



Jusqu'à une vitesse maximale de 50 km/h, en adaptant toujours sa vitesse aux conditions de circulation.



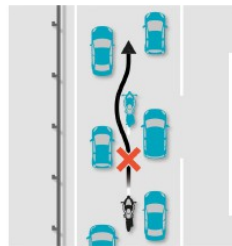
Points d'actualité

Expérimentation de la circulation inter-files pour les 2RM

La circulation inter-files n'est pas autorisée :



Lorsqu'une voie est en travaux ou couverte de neige ou de verglas.



Il n'est pas permis de dépasser un autre deux-roues motorisé circulant en inter-files.

Objectifs :

- fixer des règles pour sécuriser et encadrer la pratique
- favoriser la bonne compréhension par tous les usagers de ces règles de bonne conduite
- améliorer la fluidité des déplacements sur des routes congestionnées.

Points d'actualité



Expérimentation de nouveaux panneaux pour l'Euro 2016

Signalisation piétonne uniquement :



Tramway



Station de métro



Parc de stationnement réservé aux voitures particulières



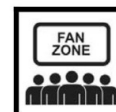
Parc de stationnement réservé aux véhicules de transport en commun



Stade



Taxis



Espace de regroupement pour les supporters



Navette pour l'aéroport



Navette pour le parc relais



Navette pour le stade

Signalisation de direction et signalisation piétonne :



Voiture particulière



Véhicule de transport en commun



Parking réservé

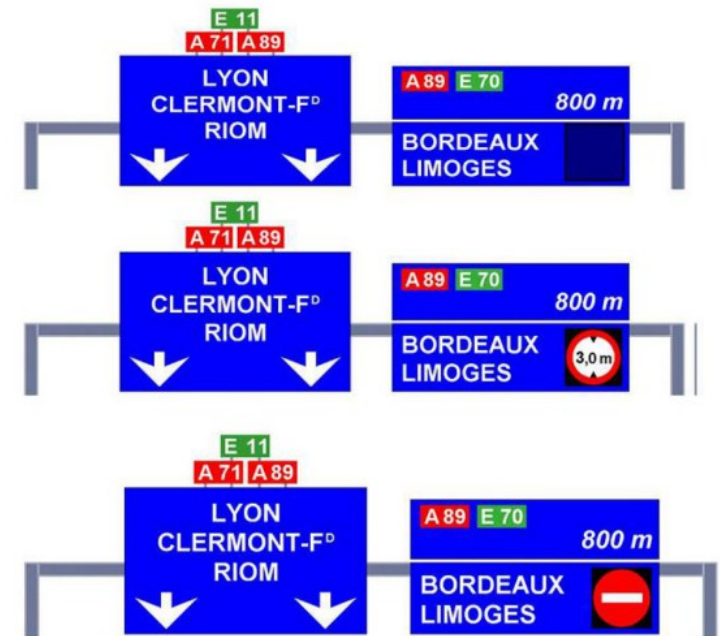
Points d'actualité

Expérimentation d'une signalisation dynamique pour les PL

Dispositif de signalisation dynamique de filtrage et de fermeture de l'accès à l'autoroute A89 au niveau de l'échangeur autoroutier de Combronde (Puy-de-Dôme).

Objectif :

Améliorer la gestion des flux



Points d'actualité



Valise formation pour la prévention des accidents entre PL et modes actifs piétons / cyclistes en milieu urbain

www.territoires-ville.cerema.fr/valise-formation-pour-la-prevention-des-accidents-a1887.html

Étude sur la sécurité des piétons sur les axes TC :

www.territoires-ville.cerema.fr/etude-sur-la-securite-des-pietons-sur-les-axes-tc-a1776.html



Points d'actualité



Lancement d'un observatoire des priorités à droite



Parution de fiches de la DTecTV :

- une voirie pour tous : « De la voie circulée à la rue habitée »
- Insertion urbaine des transports collectifs de surface



Club Concerto :

- Automne 2016

Merci de votre participation

Mathis Beltrami
Cerema – DTerCE - DMOB